

Conseil canadien pour les réfugiés



GUIDE À LA CONSULTATION DU CCR

Automne 2019

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS
6839 Drolet #301, Montréal (Québec) H2S 2T1
Tél. 514-277-7223, courriel info@ccrweb.ca
Site web : ccrweb.ca

BIENVENUE AU CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS!

Le Conseil canadien pour les réfugiés souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les participants à la consultation et tout particulièrement à tous ceux et celles qui assistent à une consultation du CCR pour une première fois.

Les consultations du CCR sont organisées conjointement par l'Exécutif du CCR, le personnel et le comité local d'organisation, avec des contributions importantes et actives de la part des bénévoles, tant des membres du CCR que de la communauté où la consultation a lieu.

Ce livret offre une orientation de base aux structures et procédures du CCR.

Nous sommes conscients que l'organisme peut provoquer chez les nouveaux participants un certain sentiment de confusion et même d'intimidation, mais sachez qu'il y a de nombreuses personnes disposées à répondre à vos questions. Nous vous encourageons à vous impliquer activement dès le début!

Table de matières

Déclaration de principes.....	2
Renseignements de base sur le CCR	3
Les Groupes de travail.....	5
Organigramme	6
Politique sur la photographie et l'enregistrement vidéo ou sonore	6
Lignes directrices pour favoriser l'inclusion des participants	7
Comment rédiger des résolutions	8
Les résolutions : guide pratique.....	9
Procédures pour débattre les résolutions.....	10
Acronymes.....	11

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme de regroupement sans but lucratif qui se voue à la défense des droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde, et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Ses membres sont des organismes impliqués dans l'établissement, le parrainage et la protection des réfugiés et des immigrants. Le Conseil est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

Le mandat du Conseil canadien pour les réfugiés se fonde sur la conviction que:

- * Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays; (Déclaration universelle des droits de la personne, article 14.1);
- * Les réfugiés, les revendicateurs du statut de réfugié, les personnes déplacées et les immigrants ont droit à une vie digne et aux droits et protections stipulés dans les accords et conventions nationales et internationales sur les droits de la personne;
- * Le Canada et les Canadiens ont des responsabilités dans la protection et le réinstallation des réfugiés qui viennent du monde entier;
- * Les services d'établissement pour les réfugiés et les immigrants sont essentiels à leur participation à la vie canadienne;
- * Les politiques nationales et internationales sur les réfugiés et les immigrants doivent accorder une attention spéciale à l'expérience des femmes et des enfants réfugiés et immigrants et aux effets du racisme.

Le Conseil canadien pour les réfugiés est guidé par les principes organisationnels suivants:

- * Les membres du Conseil canadien pour les réfugiés reflètent la diversité de ceux qui se préoccupent des questions concernant les réfugiés et l'établissement, et les réfugiés et d'autres personnes intéressées de toutes les régions du Canada y sont représentés;
- * Le travail du Conseil se fonde sur la démocratie et la collaboration;
- * Notre travail est d'envergure nationale et internationale.

Le Conseil canadien pour les réfugiés remplit sa mission en:

- * offrant des occasions d'échange d'informations et d'expériences, et de perfectionnement professionnel dans le cadre des conférences, des groupes de travail, des publications et des réunions;
- * coopérant avec d'autres réseaux pour renforcer la défense des droits des réfugiés;
- * faisant avancer l'analyse des politiques et l'échange d'informations sur les réfugiés et les questions qui s'y rapportent;
- * défendant les droits des réfugiés et des immigrants par des relations avec les médias, des relations avec le gouvernement, la recherche et l'éducation du public.

Approuvé par les membres le 13 novembre 1993.

RENSEIGNEMENTS DE BASE SUR LE CCR

LA DIRECTION

Le CCR est administré par un comité exécutif élu par les membres. Les mandats sont de deux ans. Des élections ont lieu lors de chaque assemblée générale annuelle (en novembre ou décembre).

QUESTIONS POLITIQUES

Le CCR s'occupe des questions relatives aux politiques à travers ses groupes de travail (voir page 4 pour plus de détails). Les politiques du CCR sont établies par le biais des résolutions, adoptées à une assemblée générale (il y a une assemblée générale à chaque consultation). Les résolutions déjà adoptées couvrent un large éventail de sujets: pour en savoir plus, consultez la base de données des résolutions à ccrweb.ca/fr/resolutions. Veuillez voir plus loin (page 8) pour savoir comment rédiger une résolution sur un sujet qui n'est pas déjà couvert.

COMMENT ADHÉRER AU CCR

Nous encourageons fortement tout organisme non-gouvernemental à devenir membre du CCR. Les membres à part entière doivent être des organismes canadiens, mais nous avons également des catégories de membres individuels et non-canadiens (sans droit de vote). Pour plus d'informations, veuillez consulter une trousse nouveau membre – demandez à un membre de l'Exécutif, à la table d'inscription ou sur le site web, ccrweb.ca/fr/adherer.

VISITEZ LE SITE DU CCR

Sur le site web du CCR: ccrweb.ca, vous trouverez des rapports, communiqués, informations sur les prochaines rencontres et nos campagnes, des ressources destinées à la sensibilisation du grand public, etc.

RÉSEAU D'ÉCHANGE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le CCR maintient un groupe de discussion par courriel (la cclist) qui offre aux participants ONG la possibilité de recevoir les nouvelles et d'échanger des informations. Pour vous inscrire, envoyez un message à cclist@ccrweb.ca.

CYCLE DES RENCONTRES

Le CCR se réunit 4 fois par année. Deux de ces rencontres sont des consultations (colloques), tenues fin novembre/début décembre et fin mai/début juin. Les consultations ont lieu dans des villes différentes. Une assemblée générale a lieu à chaque consultation. Les deux autres rencontres sont des rencontres des groupes de travail et ont lieu à Toronto au mois de février, et à Montréal au mois de septembre.

POLITIQUE CONTRE L'OPPRESSION

Le CCR s'engage à l'anti-oppression dans tous les domaines de son travail, sur le plan extérieur afin de changer la société et sur le plan interne afin d'éliminer l'oppression au sein du CCR. La politique du CCR est disponible à ccrweb.ca/fr/politique-anti-oppression-du-ccr.

ÉNONCÉ DU CCR CONCERNANT LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le CCR a adopté un énoncé par lequel nous reconnaissons les Peuples autochtones du Canada comme étant ses premiers habitants : ccrweb.ca/fr/enonce-peuples-autochtones

POLITIQUE SUR LA PARTICIPATION DES RÉFUGIÉS

Le CCR s'engage à promouvoir la pleine participation des réfugiés au sein du CCR et a adopté une politique à cette fin.

FONDS AMINA MALKO DESTINÉ À LA PARTICIPATION DES RÉFUGIÉS

Reconnaissant que les obstacles financiers limitent la participation des réfugiés, le CCR a créé un fonds destiné à défrayer une partie des frais de voyage d'un certain nombre de réfugiés afin qu'ils participent aux réunions du CCR.

Le fonds comporte deux volets:

- Fonds pour la participation des réfugiés: Les candidats sélectionnés ont une partie de leurs dépenses couvertes afin d'assister à une consultation du CCR
- Fonds pour le leadership des réfugiés: Les candidats sélectionnés sont subventionnés afin d'assister à trois réunions du CCR au cours d'une année.

Voir ccrweb.ca/fr/participation-refugies

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail permettent aux membres du CCR d'échanger les informations, de développer le réseau et d'élaborer des prises de position politiques, dans des domaines d'intérêt communs. Les groupes de travail ont la responsabilité de préparer les résolutions et de planifier les ateliers lors des consultations, ainsi que de conseiller le comité exécutif en ce qui concerne la politique.

Nous encourageons tous nos membres à assister aux réunions des groupes de travail selon vos points d'intérêt. Les rencontres sont ouvertes à tous les représentants non-gouvernementaux et les membres des organismes intergouvernementaux peuvent assister en tant qu'observateurs. Les représentants des médias et des gouvernements sont exclus des rencontres.

Les membres du CCR peuvent lire les procès-verbaux des réunions antérieures ainsi que d'autres documents sur la page du groupe de travail pertinent (vous devez être connecté).

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'IMMIGRATION ET L'ÉTABLISSEMENT ccrweb.ca/IE

➤ veille aux questions relatives à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada (par ex. accès à l'emploi et au logement, services d'établissement, accès aux droits et services, travailleurs migrants)

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION AU CANADA ccrweb.ca/PC

➤ se préoccupe de la protection des demandeurs du statut de réfugié au Canada et de ceux qui cherchent à venir au Canada.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION OUTREMER ET LA RÉINSTALLATION ccrweb.ca/fr/POR

➤ suit la sélection des réfugiés outremer (parrainage par le gouvernement ou par le secteur privé), et les programmes qui leur sont offerts au Canada. S'intéresse également à la protection des réfugiés dans le monde.

LE CCR DISPOSE ÉGALEMENT D'UN :

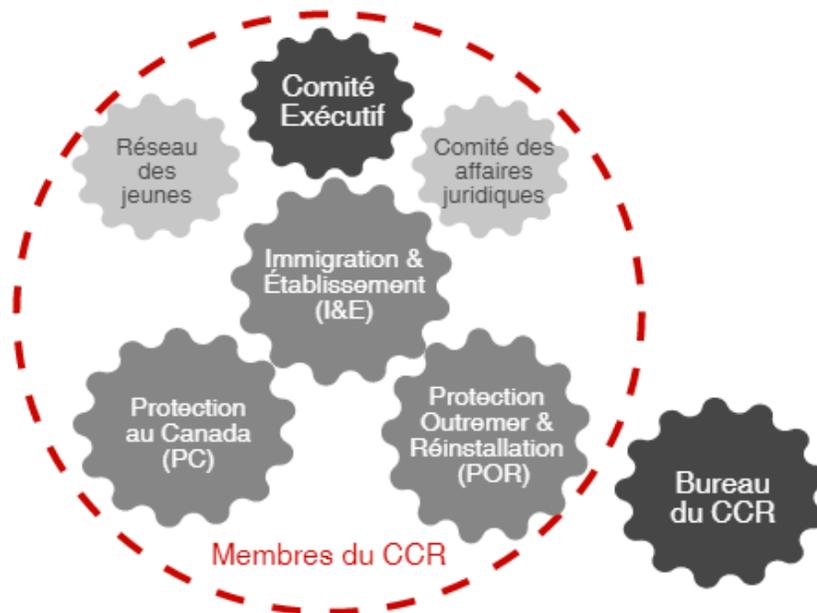
COMITÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES

➤ guide et supervise les litiges de plus en plus nombreux dans lesquels le CCR s'implique, dont les interventions dans des causes importantes touchant les réfugiés et les immigrants, et la contestation judiciaire du tiers pays sûr. Voir ccrweb.ca/fr/comite-affaires-juridiques

RÉSEAU DES JEUNES ccrweb.ca/jeunes

➤ se développe par le biais de discussions en ligne et de téléconférences, d'ateliers et de sessions stratégiques organisés par les jeunes et le développement de projets menés par les jeunes — en maintenant toujours l'engagement de promouvoir l'inclusion des jeunes au sein du Conseil canadien pour les réfugiés et d'aborder les défis propres aux jeunes réfugiés et immigrants.

ORGANIGRAMME



POLITIQUE SUR LA PHOTOGRAPHIE ET L'ENREGISTREMENT VIDÉO OU SONORE

La politique vise à protéger l'anonymat et l'intimité des personnes qui ne veulent pas être photographiées, filmées ou enregistrées, et à permettre de libres discussions lors des réunions.

1. La prise de photo et l'enregistrement vidéo ou sonore sont permis en dehors des sessions du CCR (par exemple dans l'aire des pauses café et la réception de l'hôtel, ou avant et après une session) À CONDITION d'avoir expliqué le but et obtenu l'accord de chaque personne photographiée, filmée ou enregistrée.
2. La prise de photos et l'enregistrement vidéo ou sonore sont interdits durant les sessions du CCR (ateliers, plénières, rencontre des groupes de travail) sauf pour les personnes qui agissent au nom du CCR, ou pour un but approuvé à l'avance par le CCR.

Dans de tels cas, ces personnes devront :

- Suivre les instructions concernant l'annonce du but de l'enregistrement au début de la session,
- Offrir l'occasion aux gens de demander discrètement d'être exclus de l'enregistrement et
- Effacer tout enregistrement sur demande.

LIGNES DIRECTRICES POUR FAVORISER L'INCLUSION DES PARTICIPANTS

Principes :

- ★ Le CCR reconnaît qu'il existe plusieurs obstacles à la participation pleine et entière aux réunions du CCR, incluant des barrières linguistiques et culturelles ainsi qu'un manque de familiarité avec les méthodes de travail du CCR.
- ★ Le CCR valorise l'inclusion et la pleine participation de tous et s'engage à prendre des moyens pour promouvoir ce principe.

Lignes directrices pour les animateurs d'ateliers et des groupes de travail

- ★ Souhaitez la bienvenue aux nouveaux participants et encouragez les à contribuer à la discussion, en soulignant l'importance de leur point de vue.
- ★ Assurez-vous que tous les participants ont l'opportunité de s'exprimer durant la réunion (ex: prendre le temps de demander aux participants n'ayant pas fait d'intervention s'ils désirent le faire).
- ★ Offrez une brève explication des acronymes, des programmes, des procédures du CCR, ou de toutes questions pouvant paraître obscures aux nouveaux participants.
- ★ Favorisez les discussions par petits groupes ou d'autres techniques facilitant la participation.
- ★ Lorsque des groupes de bénévoles se forment (ex: pour travailler sur un projet spécifique ou une résolution) encouragez les gens à y inclure des "nouveaux" et des "anciens" membres.

Lignes directrices pour les nouveaux membres

- ★ Exprimez vos points de vue. Votre participation est souhaitée et importante pour le CCR.
- ★ N'hésitez pas à demander une explication sur les points qui ne sont pas clairs pour vous.
- ★ Proposez des sujets qui vous préoccupent pour l'ordre du jour des réunions.
- ★ Offrez de participer aux activités qui vous intéressent. Vous n'avez pas besoin d'être un expert ou faire partie du CCR depuis longtemps pour contribuer.

Lignes directrices pour les « anciens membres »

- ★ Proposez de vous asseoir près d'un nouveau participant et offrez-lui des explications si nécessaires.
- ★ Évitez de parler en code (ex: en utilisant des acronymes ou en faisant des références que seul un petit groupe comprend).
- ★ Si vous êtes depuis longtemps un participant actif, surtout continuez votre implication, mais gardez à l'esprit que plus vous avez passé de temps au CCR, moins vous ne devriez avoir besoin de temps lors des réunions pour faire passer votre point de vue.
- ★ Si votre participation a été plus passive, considérez une implication plus active (ex: donnez votre point de vue sur les sujets discutés, offrez de participer à certaines activités).

COMMENT RÉDIGER DES RÉOLUTIONS

Le Conseil canadien pour les réfugiés établit ses politiques par l'adoption de résolutions, votées par les membres. Si une résolution a déjà été adoptée sur un sujet, nous n'avons pas besoin d'une autre résolution pour poursuivre la question. Les membres du CCR sont tous encouragés à participer à ce processus. Les résolutions et les demandes de suivi seront votées lors de l'Assemblée générale.

1. Si vous désirez aborder un sujet, trouvez une ou deux autres personnes prêtes à travailler avec vous. N'hésitez pas à demander l'aide d'un membre du Comité des résolutions ou d'autres personnes expérimentées.
2. Déterminez s'il existe déjà des résolutions sur votre sujet. Consultez la base des données des résolutions à ccrweb.ca/fr/resolutions.
3. Si une résolution déjà adoptée établit la position politique qui vous intéresse (ou si vous ne proposez pas l'adoption d'une politique), vous pouvez envisager un suivi. Abordez la question au groupe de travail pertinent.
4. S'il n'y a aucune résolution pertinente, préparez une version préliminaire. Notez que la résolution devrait énoncer une politique (plutôt que de demander une action).
5. Avisez un des co-présidents du groupe de travail approprié et apportez la résolution à la réunion du groupe de travail qui traite de ces questions. Elle sera discutée et éventuellement adoptée par le groupe. Les résolutions doivent être approuvées par un groupe de travail avant d'être présentées à l'Assemblée générale.
6. Déposez la version finale de la résolution au secrétariat du CCR **AU PLUS TARD LE VENDREDI À 17H30**. La résolution doit être enregistrée dans un des ordinateurs du bureau (et laissez une note précisant dans quel fichier elle est enregistrée).

MODÈLE DES RÉOLUTIONS

ATTENDU QUE: 1.
2.

IL EST RESOLU QUE: 1.
2. etc

PROPOSEUR :

SECONDEUR :

GROUPE DE TRAVAIL :

Veillez noter que le proposeur et le secondeur devront assister à l'Assemblée générale pour présenter la résolution.

LES RÉOLUTIONS : GUIDE PRATIQUE

Tous les membres du CCR sont responsables de s'assurer que le CCR adopte des politiques solides et crédibles, par le biais de leur participation aux débats sur les résolutions lors des réunions des groupes de travail et des assemblées générales.

Voici des questions que vous devriez poser pour évaluer les résolutions proposées.

<p>1. Énonce-t-elle une politique?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accent devrait être sur la politique, et non sur l'action pour la communiquer (telle l'écriture d'une lettre). ➤ Si vous désirez une action (par ex. de la recherche, une réunion), soulevez la question au groupe de travail (aucune résolution n'est nécessaire).
<p>2. S'agit-il d'une nouvelle politique?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une fois une politique adoptée par résolution, le CCR peut agir – inutile de répéter la résolution. ➤ S'il s'agit d'un changement de position par rapport à une résolution antérieure, dites-le.
<p>3. La politique est-elle articulée de manière à servir au-delà de cette situation spécifique?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le but est d'établir une politique que nous pouvons appliquer à d'autres situations similaires. ➤ Les clauses « attendu que » peuvent référer à une situation spécifique, mais la clause « il est résolu » devrait proposer des principes plus globaux.
<p>4. Les faits sont-ils exacts?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Si nous ne sommes pas certains des faits, il serait peut-être pertinent de faire des recherches ou organiser un atelier avant de proposer une résolution.
<p>5. Est-elle claire?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout le monde devrait avoir la même compréhension de la position politique que nous adoptons. ➤ La simplicité est souvent synonyme de clarté.
<p>6. Est-elle rédigée de façon constructive?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les résolutions du CCR sont lues par de nombreuses personnes. Assurez-vous que la formulation renforce la crédibilité du CCR.
<p>7. Est-elle conséquente avec les objectifs du CCR (notre déclaration des principes)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'il faut s'efforcer pour expliquer sa pertinence pour le CCR, peut-être qu'elle n'est pas si pertinente.
<p>8. Est-elle dans le bon groupe de travail? Est-elle pertinente à plus d'un groupe de travail?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les résolutions qui sont pertinentes à plusieurs groupes de travail, décidez du groupe principal, mais consultez l'autre groupe de travail, au cas où ses membres ont des préoccupations ou des modifications à suggérer.

Il reste bien sûr une **question fondamentale** : Est-ce la bonne politique?

PROCÉDURES POUR DÉBATTRE LES RÉOLUTIONS

Présentation des résolutions

1. Le proposeur ou l'appuyeur doit présenter la résolution, en exposant le point principal (1-2 minutes seulement). Ne lisez pas la résolution.
2. D'autres participants peuvent poser des questions ou signaler des préoccupations par rapport à la résolution.
3. Les résolutions ont été étudiées par le Comité des résolutions, qui peut signaler des questions relatives à une résolution, indiquées par un astérisque.
4. Une fois qu'une résolution est présentée, elle appartient à l'assemblée et ne peut être retirée ni amendée sans l'approbation d'une majorité des membres présents.

Amendements

5. Si quelqu'un se préoccupe d'un aspect d'une résolution, on l'encourage à proposer une modification afin de répondre aux préoccupations. Cette modification devient un amendement proposé. Quelqu'un doit appuyer l'amendement pour qu'il soit étudié.
6. L'assemblée doit approuver tout amendement, même si les proposeurs de la résolution y sont favorables. Ce vote se porte uniquement sur l'amendement, et non pas sur l'ensemble de la résolution.

Vote sur la résolution

8. Après avoir discuté de tout amendement proposé, l'assemblée peut voter sur la résolution elle-même. Le vote est par carte de vote (une par organisme membre).
9. Si quelqu'un est de l'avis qu'on a déjà discuté assez longuement d'une résolution, il peut demander le vote, ce qui veut dire demander qu'on passe tout de suite au vote. Si une personne demande le vote, et une autre personne l'appuie, l'assemblée votera immédiatement sur la question à savoir s'il faut terminer le débat. Si la majorité des membres votent en faveur de mettre fin au débat, l'assemblée votera immédiatement sur la résolution. Sinon, le débat poursuivra.

ACRONYMES

117(9)(d)	Article du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés qui énonce la règle du « membre de la famille exclu »
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
ASMB	Asylum System Management Board (Conseil de gestion du système d'octroi de l'asile)
ATCR	Annual Tripartite Consultation on Resettlement (consultation annuelle tripartite sur la réinstallation)
ATD	Alternatives to detention
BIOC	Best interests of the child (Intérêt supérieur de l'enfant)
BOC	Basis of Claim form (Formulaire Fondement de la demande d'asile)
BVOR	Blended Visa Office Referred (Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas)
CBSA	Canada Border Service Agency Agence des services frontaliers du Canada
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
CH	Considérations (ou motifs) d'ordre humanitaire
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié
COR-O	Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa
CPC	Case Processing Centre (Centre de traitement des demandes)
CSQ	Certificat de sélection du Québec
CTD	Centre de traitement des demandes
DCO	Designated Country of Origin (Pays d'origine désigné)
DFN	Designated Foreign Nationals (Étrangers désignés)
ERAR	Examen des risques avant le renvoi
EXCOM	Comité exécutif du HCR
G5	Groupe de cinq (type de parrainage privé – au fédéral)
GAR	Government-assisted refugee réfugié pris en charge par le gouvernement
GBA	Gender-based analysis analyse comparative entre les sexes/selon le genre
GCMS	Global Case Management System Système mondial de gestion des cas
H&C	Humanitarian and compassionate consideration Considérations (ou motifs) d'ordre humanitaire
HCR	Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés
I&É	Groupe de travail du CCR sur l'immigration et l'établissement (I&S en anglais)

IAD	Immigration Appeal Division Section d'appel d'immigration
ICAC	Integrated Claim Analysis Centre Centre intégré d'analyse des demandes d'asile
ID	Immigration Division Section de l'immigration
IFH (IFHP)	Interim Federal Health Program PFSI
IOM	International Organization for Migration OIM
IRB	Immigration and Refugee Board CISR
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
IRPA	Immigration and Refugee Protection Act
LGBT	Lesbien, gai, bisexuel, transsexuel/transgenre
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec
MUC	Manifestly unfounded claim demande manifestement non fondée
NCB	“No credible basis” (refugee claim) sans minimum de fondement
NGO	Non-governmental organization organisme non-gouvernemental
NSIC	National Settlement and Integration Council Conseil national de l'établissement et de l'intégration
OCASI	Ontario Council of Agencies Serving Immigrants
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OPR	Overseas Protection and Resettlement groupe de travail du CCR sur la protection outremer et la réinstallation
OSIGEG	Orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre
OYW	One year window délai prescrit d'un an
PFSI	Programme fédérale de santé intérimaire
POD	Pays d'origine désigné
POE	Port of Entry point d'entrée
PRRA	Pre-removal Risk Assessment Évaluation des risques avant renvoi
PSR(P)	Private sponsorship of Refugees (Program) Programme de parrainage privé des réfugiés
PST	Permis de séjour temporaire
PTET	Programme des travailleurs étrangers temporaires
RAD	Refugee Appeal Division Section d'appel des réfugiés
RAJ	Rassemblement Action Jeunesse
RAP	Resettlement Assistance Program Programme d'aide à la réinstallation (fédéral)
RC	Réfugié au sens de la Convention
ROGPRAQ	Réseau des organismes et groupes de parrainage des réfugiés au Québec

RPD	Refugee Protection Division Section de la protection des réfugiés
RPG	réfugié pris en charge par le gouvernement
RSTP	Refugee Sponsorship Training Program Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés
SAH	Sponsorship Agreement Holder Signataire d'entente de parrainage
SAI	Section d'appel d'immigration (de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
SAR	Section d'appel des réfugiés (de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SMGC	Système mondial de gestion des cas
SOGIE	Sexual orientation and gender identity and expression Orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre
SPO	Service Provider Organization fournisseur de services
SPR	Section de la protection des réfugiés (de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
STCA	Safe Third Country Agreement (between Canada and the US) Entente sur les tiers pays sûrs, entre le Canada et les É. U.
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
TFW(P)	Temporary Foreign Workers (Program) Programme des travailleurs étrangers temporaires
TRP	Temporary Resident Permit Permis de séjour temporaire
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
VAC	Visa Application Centre Centre de réception des demandes de visa
VAW	Violence against Women Violence faite aux femmes
VFF	Violence faite aux femmes
VOR	Visa office referred (for private sponsorship) désignés par le bureau des visas – pour parrainage privé
YAG	Youth Action Gathering (CCR) Rassemblement Action Jeunesse
YN	Youth Network